



COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le seize septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAONE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre PAGNEUX, Maire.

Présents : M. PAGNEUX, Maire ; M. BRESSION, Adjoint ; Mme DRILLIEN, Adjointe.
Mmes BALLY, COURTIN, DOUSSOT, GAULTIER et SULPICE, Conseillères Municipales
MM.BARBOSA, FRADET, PUGEAUT et SAUVAGEON, Conseillers Municipaux.

Absents : Mme BOYAT, Conseillère Municipale ; MM. FERREY, GUENIN, LEBLANC et RUZ
Conseillers Municipaux.

=====

M. PAGNEUX, Maire, présente ses félicitations à Mme BALLY pour le mariage de sa fille et lui demande de transmettre tous ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

=====

Madame Sandrine GAULTIER est élue secrétaire de séance.

=====

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

=====

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

• Compte-rendu du Maire selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Monsieur Jacques LEVRAT : parcelles A 750, 752 et 754 ; 12 à 26 rue neuve ; 406 m².
- M. Raymond MENUT : parcelle A 241 ; 88, place de la République ; 58 m².
- Monsieur Vincent CELSI et Mlle Aurélie DECHAUME : parcelles A 750, 752 et 754 ; 26 rue neuve ; 111 m².
- Consorts BERANGER : parcelle A 230 ; 78 rue de la Levée ; 221 m².

RENONCE A SON DROIT DE PREEMPTION URBAIN

• Aménagement de la rue de la Résistance : signature du marché

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces constituant le marché relatif à l'aménagement de la rue de la Résistance avec l'entreprise MET située à Mâcon, pour un montant de 119.710,00 € T.T.C.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget 2011 sur l'opération 078.

• Remplacement des chaudières à gaz de la gendarmerie : signature du marché

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces constituant le marché relatif au remplacement des chaudières à gaz de la Gendarmerie avec l'entreprise MENEVAUT située à Saint-Laurent-sur-Saône, pour un montant de 26.410,32 € T.T.C.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget 2011 sur l'opération 077.

• **Restaurant scolaire : nomination d'un régisseur**

DESIGNE Madame Nathalie CHEVRAU en tant que régisseur du restaurant scolaire.
Madame Catherine BADET demeurant régisseur suppléant.

• **Projet de Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) de la C.A.M.V.A.L. : avis du Conseil**

Avec 2 abstentions : N. DRILLIEN et J. BARBOSA.

DONNE un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par la CAMVAL.

• **Travaux rue Henri IV : avis du Conseil**

EMET un avis favorable à la réalisation des travaux de la rue Henri IV tels que présentés à savoir : réfection totale des chaussées ainsi que des trottoirs avec mise aux normes « accessibilité personnes à mobilité réduite » et mise en sécurité. Sont également concernées les rues Tupin et Duvernay.

• **Travaux bibliothèque : avis du Conseil**

EMET un avis favorable à la réalisation des travaux de la bibliothèque tels que présentés à savoir : aménagement, extension et mise aux normes « accessibilité personne à mobilité réduite » et mise en sécurité du bâtiment.

• **Acquisition en indivision des terrains du SIVOM du Val de Saône : complément délibération du 4 juillet 2011**

DECIDE d'acheter, dans l'indivision et à part égale avec les communes de Crottet, Grièges et Replonges, un tènement appartenant au SIVOM pour l'Aménagement du Val de Saône, domicilié à Replonges en Mairie, d'une surface d'environ 22.709 m²,

PRECISE que le prix d'achat de l'ensemble est fixé à 44.000 €, soit une quote part pour chacun des indivis de 11.000 €,

DESIGNE la SCP RIVON-MERLE-DUREUX pour dresser l'acte à intervenir,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces nécessaires à la concrétisation de cette vente,

INDIQUE que les crédits nécessaires à cette transaction sont disponibles au budget communal.

• **Admission en non valeur de créances irrécouvrables**

ADMET en non valeur de la somme de 62,05 € correspondant à des factures de cantine non réglées.

DIT que l'admission en non valeur se fera par l'édition d'un mandat au chapitre 65 article 654.

• **Décision modificative n°2**

DECIDE la modification des comptes suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

C/ 60633 – Frais de voirie	:	+ 4.000,00 €
C/6226 – Honoraires	:	+ 586,85 €
C/63512- Taxes foncières	:	+ 795,00 €
C/61521 – Entretien de terrains	:	- 2.000,00 €
C/61523 – Entretien de voies et réseaux	:	- 3.381,85€
C/61523 – Entretien de voies et réseaux	:	
C/6281 – Concours divers	:	+ 257,97 €
C/62878 – Remb. aut. organismes	:	- 257,97 €
C/6227 – Frais d'actes	:	+ 82,46 €
C/6231 – Annonces et insertions	:	- 82,46 €
C/6454 – Cotisations ASSEDIC	:	+ 561,49 €
C/6416 – Emplois d'insertion	:	- 500,00 €
C/6453 – Cotisations caisses retraite	:	- 61,49 €

C/654 – Pertes sur créances irrécouvrables	:	+ 78,76 €
C/6611 – Intérêts des emprunts	:	+ 5.411,17 €
C/66111 – Intérêts réglés à l'échéance	:	- 5.489,93 €
C/023 – Virement à section investissement	:	61.628,00 €

Recettes :

C/7381 – Taxe add. droits de mutation	:	+ 11.537,00 €
C/74121 – Dot. solidarité rurale	:	+ 13.148,00 €
C/74127 – Dot. nationale de péréquation	:	+ 13.857,00 €
C/748314 – Dot. unique compensation TP	:	+ 3.450,00 €
C/74835 – Comp. exonération taxe d'habitation	:	+ 541,00 €
C/758 – Prod. divers de gestion courante	:	+ 3.851,00 €
C/778 – Autres produits exceptionnels	:	+ 15.244,00 €

INVESTISSEMENT

Recettes :

C/021 – Virement de la section de fonctionnement	:	+ 61.628,00 €
C/10222 – FCTVA	:	+ 3.482,00 €
C/10223 – TLE	:	+ 417,00 €
C/1323 – Départements	:	+ 9.524,00 €
C/1324 – Communes	:	+ 1.540,00 €

Dépenses :

C/2111 – Terrains nus	:	+ 11.000,00 €
C/2152 – Installations de voirie	:	- 21.000,00 €

Opération 077

C/21311 – Hôtel de ville	:	+ 2.000,00 €
C/21318 – Autres bâtiments publics	:	+ 7.000,00 €
C/2132 – Immeubles de rapport	:	+ 26.000,00 €

Opération 078

C/2151 – Réseaux de voirie	:	+ 22.091,00 €
C/2152 – Installations de voirie	:	+ 21.000,00 €

Opération 102

C/2183 – Matériel de bureau et info.	:	+ 2.000,00 €
C/2188 – Autres immo. Corporelles	:	+ 6.500,00 €

• **Conseil Communal des Jeunes**

Aucune décision n'est prise.

• **C.A.M.V.A.L. : Déplacements doux**

EMET UN AVIS FAVORABLE à la prise en charge financière par la commune, des aménagements nécessaires à la réalisation du premier itinéraire de déplacements doux communautaire se situant hors du territoire de la CAMVAL, soit 80 ml.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

• **Convention de servitude GRDF/ commune : autorisation de signature**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de convention de servitudes passé avec GRDF pour le passage d'une canalisation souterraine gaz sur la commune de Saint-Laurent-sur-Saône (parcelle A n°121).

• **Communications et informations diverses**

✓ Mme BALLY, Conseillère Municipale, attire l'attention du Conseil sur la mauvaise signalisation concernant la maison de retraite. En effet, il est indiqué sur les panneaux « Hôpital » et non pas Maison de retraite.

Réponse de M. PAGNEUX : les panneaux seront changés.

- ✓ Projet quai 119 : agrandissement terrasse → le Conseil est favorable à l'agrandissement de la terrasse mais pas à l'installation d'une terrasse au bord de l'eau.
- ✓ Ouverture du centre de loisirs la journée complète le mercredi : Mme DRILLIEN indique que depuis la rentrée scolaire, le centre de loisirs n'est ouvert que le mercredi après-midi. Or plusieurs parents sont venus rencontrer le Maire afin de lui faire part des difficultés qu'ils rencontrent pour la garde de leur enfant le mercredi matin. Il est donc envisagé d'ouvrir le centre de loisirs la journée entière du mercredi et ceci à partir du 5 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le Maire
J.P. PAGNEUX